

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ
Séance du 27 février 2020**

Date de la convocation : 20 FEVRIER 2020

Date de l'affichage : 20 FEVRIER 2020

Membres du Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26 dont 04 par procuration

Objet de la Délibération n°003/2020 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Sandrine BARTHE, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Delphine BONIFAS (arrivée point 2A), Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Hervé DUMONTIER, Madame Caroline CORTESI, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Nathalie GOMEZ, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Jean Paul PELESZEZAK, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Madame Isabelle WIRTH

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO
Monsieur Franck PIED donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC
Madame Cécile ROSSIGNOL donne procuration à Madame Irène MAGGINI

ABSENTS:

Madame Corinne BOUSSARIE, Madame Anissa LEROY, Monsieur Patrick LEROY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nathalie GOMEZ

Délibération n°003/2020 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en particulier l'article 2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2020,

CONSIDERANT la nécessité de présenter les orientations budgétaires à l'assemblée ;

CONSIDERANT le débat intervenu après cette présentation,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et entendu le rapport du **Maire Karl DIRAT**, annexé au présent acte administratif, à **l'unanimité**,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2020,

CONFIRME la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020 lors de cette séance.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

FAIT et DELIBERE en séance le 27 février 2020, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

ABSTENTION : 00
Dont 00 par procuration
POUR : 26
Dont 04 par procuration
CONTRE : 00
Dont 00 par procuration



Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.